

Quelles sont les demandes que vous pouvez faire sur le site internet

www.carte-mobilite-inclusion.fr

Envoyer votre photo par internet

- Vous pouvez déposer votre photo d'identité dans votre dossier personnel.



Demander un double de votre Carte Mobilité Inclusion

- Si vous perdez ou vous faites voler votre carte, vous pouvez obtenir une nouvelle carte en remplissant le formulaire sur votre dossier personnel.
- Si vous voulez avoir un double de votre carte de stationnement, vous pouvez également le demander sur votre dossier personnel.



Effectuer le paiement de votre deuxième carte

La commande d'un duplicata est facturée 10 euros TTC. Vous pouvez régler directement cette somme de façon totalement sécurisée depuis votre espace personnel avec une carte bancaire.

Si vous souhaitez régler par chèque, vous pouvez faire la demande sur votre espace personnel.

Choisissez le mode de règlement « Chèque bancaire », remplissez le formulaire, imprimez le formulaire et adressez-le par courrier avec votre règlement à l'adresse : **Service CMI TSA 96005 – 59902 Lille Cedex 9**

Si vous ne pouvez pas utiliser le site internet www.carte-mobilite-inclusion.fr, ou que vous ne savez pas comment faire, vous pouvez demander à votre mairie si un service d'aides aux démarches en ligne est mis en place ou vous rapprocher de votre maison départementale des personnes handicapées ou des services de votre département.